Saint-Germain
lès-Corbeil

Mesdames et Messieurs les membres du CONSEIL MUNICIPAL

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 18 juin 2024

Objet : Convocation conseil municipal

Affaire suivie par Pauline LECOMTE-CARRETO
Responsable juridique et des achats
Tél. : 01.69.89.79.61 / affaires.generales@sglc.fr

Cher(e) Collègue,
J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

LUNDI 24 JUIN 2024 à 20 H 00
en mairie

ORDRE du JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 04 avril 2024
2. Compte de gestion 2023
3. Compte Administratif 2023
4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
5. Admissions en non-valeur de créances irrecouvrables 2024
6. Corrections d'écritures comptables sur les exercices antérieurs
7. Don de l'association culturelle et sportive de Saint-Germain-lès-Corbeil
8. Actualisation du tarif maximal applicable à la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) pour 2025
9. Décision modificative n°1 de la commune
10. Modalité de reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)
11. Modification du tableau des effectifs
12. Avis favorable sur la demande déposée par HAROPA PORT Paris en vue du renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports qu'il exploite pour la période 2024-2034
13. Lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil
14. Modification du montant de la redevance relative à la délivrance des certificats d'urbanisme
15. Charte d'attribution des logements sociaux
16. Remboursement des frais engagés par la ville de Saint-Germain-lès-Corbeil dans le cadre de la prise en charge des ivresses publiques et manifestes
17. Attribution des subventions aux associations

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,

MAIRIE de ST-GERMAIN-lès-CORBEIL - 91250 - République Française

Yann PETEL

Affichage mairie et
publication site internet de la ville le 18-06-2024